



Déchu de son droit parental

Par **thomas**, le **09/05/2010** à **20:34**

Bonjour,

je suis divorcée depuis 10ans et c'est mon ex-mari qui a la garde de nos deux enfants (15 et 13 ans). je ne donne pas de pension alimentaire mais je paie toutes les fournitures scolaires, les activités sportives, les vêtements, et autre petites choses diverses.

Mon ex-mari ne m'a jamais pardonnée de l'avoir trompée pour cause c'est un militaire informaticien. Etant au chômage au moment de notre séparation, nous avons convenu de cet accord de garde.

Il s'avère que celui-ci m'accable de reproches depuis des années mettant en avant mon manque d'attention envers mes enfants, ne pensant qu'à moi et que parfois leur mal-être serait de ma faute.

J'ai réussi à tenir bon jusqu'à présent mais je vis à nouveau une séparation (sans enfant cette fois-ci et non mariés) et là je peux plus supporter cette situation. Mon fils de 13 ans souffre de ce climat tendu entre mon ex et moi sachant qu'hier la colère m'est montée et j'ai fait 250 kms en voiture afin de couper court à cette querelle qui dure depuis trop longtemps.

Je me sens démunie, je pense que si je me déchu de mon droit parental cela arrangerait tout le monde. Leur père pourrait faire ce qu'il veut et moi je n'interviendrais plus dans les décisions pour qui de toute façon je n'avais aucun impact.

Je ne suis en aucun procédurière au contraire de mon ex_mari, j'ai peur de faire une bêtise en voulant couper le cordon avec mes enfants d'amour.

Ma question est : à leur majorité serais-je à nouveau leur mère ou je perds totalement ce

titre pour toujours?

mon ex-mari m'a toujours fait du harcèlement moral , très difficile à prouver même auprès de mes enfants, c'est un moraliste et un homme fort dans ces propos, je ne fais pas le poids!

Merci pour votre réponse, cordialement.